

EXTERNA.NET

SARL au capital de 40.000 Euros
Siège social : 155, boulevard Haussmann – Paris (8^{ème})
RCS Paris B 422 988 220

Décisions de l'Associé unique du 4 avril 2007

Commerce de Paris
R

11/04/2007
M. DE NEUVILLE

Ordre du jour :

1. Désignation du commissaire à la transformation chargé d'établir le rapport prévu à l'article L. 224-3 du Code de Commerce en vue de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée
2. Mandat au Commissaire à la transformation à l'effet d'établir le rapport prévu à l'article L. 223-43 alinéa 3 du Code de Commerce en vue de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée
3. Pouvoirs

Première résolution

L'Associé unique, statuant en vue de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée, désigne :

Madame Maryse Lebel

Commissaire aux comptes de la société
Domiciliée 13, rue des Mazières, Immeuble Central Parc à Evry (91000)
en qualité de commissaire à la transformation chargé d'établir le rapport prévu à l'article L. 224-3 du Code de Commerce.

Deuxième résolution

L'Associé unique, statuant en vue de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée, mandate expressément Madame Maryse Lebel, Commissaire à la transformation ci-dessus désignée, à l'effet d'établir le rapport prévu à l'article L. 223-43 alinéa 3 du Code de Commerce.



Troisième résolution

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique et contresigné sur le registre des décisions.



Alexander DOMSCH
Gérant